



A Wallonie

MONT-SAINT-GUIBERT

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Mr et/ou Mme Sébastien et Catherine Mahieu - Marchand demeurant Avenue des Genêts 6 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Le terrain concerné est situé Avenue des Genêts, 6 à 1435 Mont-Saint-Guibert et cadastré division 3, section A n°12T22.

Le projet est de type : extension de l'habitation - création d'un volume secondaire à toit plat, et présente les caractéristiques suivantes :

Extension d'une habitation par la création d'un volume secondaire à toiture plate

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; –

Date affichage : 09/08/2019

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du 16/08/2019 au 02/09/2019 de 8h30 à 12h et de 12h30 à 14h30 excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 17h à 19h à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Service Urbanisme, Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, dont le bureau se trouve au 1er étage de la Maison communale.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2019 au 02/09/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mont-saint-guibert.be](mailto:urbanisme@mont-saint-guibert.be);